

26/01/2017 - [MED] - **Rappel : Jamais d'AINS à partir du début du 6ème mois de grossesse - Point d'Information**

Un nombre important de femmes enceintes restent exposées à des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) à partir du début du 6ème mois de grossesse (au-delà de 24 semaines d'aménorrhée).

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) rappelle donc que tous les AINS (ex : ibuprofène, kétoprofène, diclofénac...), y compris l'acide acétylsalicylique (aspirine), sont contre-indiqués à partir du début du 6ème mois de grossesse, quelle que soit la durée du traitement et la voie d'administration (voie orale, injectable, cutanée...).

Ces médicaments peuvent en effet être toxiques pour le fœtus, même après une seule prise, avec un risque d'atteintes rénale et cardio-pulmonaire pouvant entraîner une mort fœtale in utero ou néonatale.

Les AINS sont utilisés dans un grand nombre d'affections, notamment pour soulager ou traiter les douleurs, la fièvre et l'inflammation (articulaires).

Un grand nombre de ces médicaments sont disponibles sans ordonnance et peuvent être utilisés en automédication. L'AINS le plus utilisé en France est l'ibuprofène.

Des données préliminaires issues d'une étude indiquent qu'un nombre important de femmes enceintes sont encore exposées à des AINS prescrits à partir du début du 6ème mois de grossesse, malgré les contre-indications mentionnées dans les autorisations de mise sur le marché (AMM).

C'est pourquoi l'ANSM rappelle aux femmes enceintes, à leur entourage, ainsi qu'à tous les professionnels de santé, que les AINS sont formellement contre-indiqués à partir du début du 6ème mois de grossesse (au-delà de 24 semaines d'aménorrhée). Cette contre-indication s'applique à tous les AINS, y compris l'aspirine, qu'ils

soient sur prescription médicale ou en vente libre, quelle que soit la durée de traitement et la voie d'administration : notamment orale, injectable, et cutanée.

Cas particulier : le célécoxib (Celebrex) et l'étoricoxib (Arcoxia) sont contre-indiqués pendant toute la grossesse.

Cette contre-indication est fondée sur des risques graves pour la santé du fœtus et du nouveau-né. En effet, une exposition à partir du début du 6ème mois de grossesse expose le fœtus à un risque d'atteintes rénales et cardio-pulmonaires qui peuvent être irréversibles voire mortelles pour le fœtus et/ou le nouveau-né.

Il est important de préciser que des alternatives médicamenteuses et non médicamenteuses existent, quelque soit le terme de la grossesse.

La vigilance de chacun est indispensable pour éviter toute exposition d'une femme enceinte à des AINS pendant cette période à risque (que ce soit dans le cadre d'une

prescription ou en automédication).

D'une façon générale, l'ANSM rappelle la nécessité de réévaluer tout traitement médicamenteux pendant la grossesse. En particulier, jusqu'au 5ème mois de grossesse, les AINS ne doivent être utilisés que lorsqu'ils sont indispensables, à la dose efficace la plus faible et pendant la durée la plus courte.

Plus d'informations sont disponibles dans les documents de Questions/Réponses à destination du grand public et des professionnels de santé.

- **Jamais d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) à partir du début du 6ème mois de grossesse - Questions réponses Patients (26/01/2017)**  (267 ko)
- **Jamais d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) à partir du début du 6ème mois de grossesse (au delà de 24 semaines d'aménorrhée) - Questions réponses Professionnels de santé (26/01/2017)**  (284 ko)

Lire aussi

- **Rappel sur la contre-indication de tous les AINS à partir du début du 6ème mois de la grossesse (12/12/2003)** - Lettre aux professionnels de santé
- **Rappel sur la contre-indication des AINS à partir du début du 6ème mois de la grossesse, quelle que soit la voie d'administration février (27/02/2009)**  (77 ko) - Lettre aux professionnels

Si la posologie de l'aspirine est supérieure à 100 mg par jour.